



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 26 avril 2010 (29.04)
(OR. en)**

8950/10

**ACP 114
WTO 127
PTOM 16
DEVGEN 132
RELEX 345
COAFR 154**

NOTE POINT "I/A"

du: groupe "ACP"

en date du: 23 avril 2010

au: Comité des représentants permanents / Conseil

Objet: Projet de conclusions du Conseil - Programme APE pour le développement (PAPED)
- Adoption

1. La région de l'Afrique de l'Ouest a mis au point le Programme APE pour le développement (PAPED) dans le cadre des négociations sur l'accord de partenariat économique (APE), en vue d'évaluer en détail les défis et les possibilités qu'offrent un accord de partenariat économique et de proposer un programme de soutien des bailleurs de fonds pour relever les défis et optimiser les possibilités qu'offrent l'APE ainsi que le processus d'intégration régionale.
2. La présidence a élaboré un projet de conclusions du Conseil afin de donner une réponse de l'UE au Programme APE pour le développement.
3. Le 26 avril 2010, à l'issue des travaux menés lors de plusieurs réunions, le groupe "ACP" a approuvé le texte joint au projet de conclusions du Conseil.
4. Le Coreper est invité à recommander au Conseil d'approuver le projet de conclusions du Conseil, en point "A" de l'ordre du jour de sa session du 10 mai 2010.

Projet de conclusions du Conseil
Programme APE pour le développement (PAPED)

1. Dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique et de son partenariat avec l'Union africaine, l'Union européenne met l'accent en particulier sur le rôle fondamental que joue l'intégration régionale en faveur de la paix, de la stabilité et du développement durable. C'est pourquoi elle salue les efforts qu'ont entrepris les pays et les institutions régionales en Afrique de l'Ouest pour renforcer davantage leur intégration régionale.
2. L'UE est convaincue que le renforcement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest devrait passer notamment par l'intégration des marchés régionaux et aller de pair avec une ouverture graduelle des marchés nationaux au reste de la région et du monde au sens large. Elle salue la volonté de la région de négocier un accord de partenariat économique (APE) avec l'UE, qui a été réaffirmée lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO de février 2010. L'UE s'efforce de parvenir à conclure les négociations sur l'APE dans les délais en 2010.
3. L'UE appuie avec force l'APE en tant qu'instrument de développement fondé en particulier sur la promotion de la croissance et la stimulation de la compétitivité dans le cadre d'une libéralisation asymétrique, sur la protection des secteurs sensibles des pays ouest-africains et sur des mécanismes permettant à la région de faire face aux adaptations et ajustements nécessaires sur les plans économique, social et fiscal.
4. L'UE salue dès lors les efforts de la région pour recenser ses besoins en matière d'aide au développement dans ces domaines et les organiser au sein du Programme APE pour le développement (PAPED). Elle estime que ce programme permettra de répondre utilement aux défis posés par l'intégration régionale et la mise en œuvre de l'APE, et aidera la région à tirer pleinement profit des possibilités ouvertes par l'APE, notamment par une adaptation de l'offre à un meilleur accès aux marchés européens.

5. L'UE souligne que le secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises et les petits exploitants agricoles, sans oublier le rôle important des femmes, jouera un rôle de premier plan dans la création d'activités commerciales, la croissance et le développement en Afrique de l'Ouest. Elle note qu'il importe d'améliorer le climat des affaires et des investissements, ce qui contribuera à fournir des incitations au secteur privé pour qu'il participe au financement du PAPED.
6. Le PAPED est un outil précieux car il constitue une aide au sens large pour le commerce en Afrique de l'Ouest, qui permet de recenser les besoins en matière de réformes et d'investissements allant au-delà des nécessaires ajustements immédiats liés à la signature de l'APE. L'UE se félicite que le PAPED ait été élaboré dans le cadre d'un processus participatif associant les acteurs régionaux et nationaux (gouvernements, institutions régionales, secteur privé et société civile) et qu'il reflète un degré élevé de maîtrise de son destin par la région.
7. Parallèlement à l'objectif visant mener à bonne fin les négociations relatives à l'APE, l'UE reconnaît qu'il est nécessaire de mobiliser les flux financiers conformément au PAPED, ce qui devrait aider l'Afrique de l'Ouest à relever les défis particuliers de son intégration économique régionale et contribuer à son intégration harmonieuse dans le commerce mondial. Reconnaissant les liens particuliers qui unissent les deux régions, l'UE entend rester à la pointe de l'aide dans ce domaine et est prête à assumer sa part des efforts financiers au moyen de ses instruments de coopération.
8. L'UE souligne que l'engagement en faveur du PAPED doit être mutuel, c'est-à-dire que les États et les organisations régionales d'Afrique de l'Ouest devront eux-mêmes prendre l'initiative, accorder au PAPED la place qui lui revient dans leurs stratégies, budgets et priorités de développement et lui donner une forme concrète en termes de projets finançables.
9. L'UE réaffirme ses engagements politiques en matière d'aide au développement au titre du consensus européen pour le développement, du partenariat Afrique-UE pour le commerce, l'intégration régionale et les infrastructures, et de la stratégie de l'UE sur l'aide au commerce. L'UE met en œuvre ces engagements dans le respect du Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement, de la déclaration de Paris et du Plan d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide.

10. L'UE s'efforcera d'augmenter le volume total de son aide pour le commerce en conformité avec l'augmentation progressive de l'aide globale au développement visant à atteindre l'objectif fixé pour 2015 et pour répondre aux besoins recensés comme prioritaires par les pays partenaires. L'UE estime à l'heure actuelle que les fonds disponibles pour des activités liées au PAPED au titre de l'ensemble de ses instruments financiers pour les cinq prochaines années s'élèvent à au moins 6,5 milliards d'euros. On peut prévoir que l'aide globale pour le commerce en faveur de l'Afrique de l'Ouest émanant de tous les bailleurs de fonds dépassera les 12 milliards de dollars américains pour la même période. L'UE s'attend dès lors à être en mesure de soutenir le PAPED dans une très large mesure.
11. Le soutien en faveur du PAPED sera conforme à l'objectif primordial de la coopération au développement de l'UE, à savoir l'éradication de la pauvreté dans un contexte de développement durable, notamment en s'efforçant de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement. Ce soutien sera apporté dans le cadre des instruments de l'accord de Cotonou, notamment des enveloppes régionales et nationales du FED, et dans le cadre des instruments pertinents financés par le budget général de l'UE. En application de la stratégie de l'UE en faveur de l'aide pour le commerce, du code de conduite et des engagements et principes directeurs susmentionnés, les États membres sont prêts à soutenir le PAPED en recourant à leurs mécanismes d'aide existants, tout en aidant l'Afrique de l'Ouest à accroître ses capacités d'absorption.
12. L'UE et ses partenaires ouest-africains coopéreront en vue de faciliter l'intervention d'autres bailleurs de fonds en faveur du PAPED. Dans ce cadre et conformément au principe de l'efficacité de l'aide, l'UE s'efforcera également d'apporter un appui supplémentaire au PAPED par l'intermédiaire des bailleurs de fonds multilatéraux et d'autres fonds spécialisés, dont elle est un des principaux contributeurs, de manière à aider la région à pouvoir en faire usage.
13. Un cadre opérationnel efficace sera élaboré pour permettre le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des composantes du PAPED, en se fondant sur les cadres budgétaires et les mécanismes existants d'aide au développement en Afrique de l'Ouest et en respectant les engagements internationaux sur l'efficacité de l'aide.